

TRANSMIS LE 26/07/2023  
REÇU LE 26/07/2023  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 26/07/2023  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE 26/07/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

Direction des Services Techniques  
Voirie : RT/NS

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

## **ARRÊTÉ N° 23-428**

### **PORTANT INTERRUPTION IMMEDIATE DE TRAVAUX EN RAISON D'UN DANGER IMMINENT CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE « LE CLOS DES ERABLES » 264-268 RUE DU GENERAL LECLERC – 1-5 RUE DES FRERES BRAËT 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE**

Le Maire de la commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.212-1 et L.2212-2 et suivants,

VU la qualité d'Officier de Police Judiciaire du Maire et ses prérogatives en matière de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques,

**CONSIDÉRANT** le danger que représente le chantier, sis 264-268 Rue du Général Leclerc et 1-5 Rue des Frères Braët,

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté ce jour, par la Police Municipale, le non-respect de la mise en place de clôtures :

- Absence de sécurité aux abords de l'accès au chantier pouvant entraîner un accident pour les usagers de la voie publique : libre accès et sans aucune surveillance.

**CONSIDÉRANT** la nécessité impérieuse d'interrompre immédiatement les travaux générant un danger imminent,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Les travaux de toutes les entreprises prestataires d'AIC, effectués au 264-268 Rue du Général Leclerc et 1-5 Rue des Frères Braët, sont interrompus, avec effet immédiat.

### **Article 2 :**

Les entreprises ne seront autorisées à reprendre les travaux qu'après la visite de contrôle des services techniques en vue de constater que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

### **Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou tout agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux textes et lois en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission aux services départementaux au titre du contrôle de légalité, de son affichage et sera transcrit sur le registre des Arrêtés. Il sera porté au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**Article 5 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication.

**Article 6 :**

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-La-GARENNE, AIC, l'entreprise BT FRANCE, Service Communication de la Ville.

Fait le VING CINQ JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS

Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

Par délégation du Maire  
**Monsieur Franck GAILLARD**  
Conseiller municipal  
En charge de La Voirie



*F. Gaillard*



*M*  
*Madame Claire Le Berre* Le 26 juillet 2023

**Copies à :**  
Cabinet de M. le Préfet du Val-d'Oise

**Acte à classer****ARR23-428TECH**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-07-26T11-42-57.00 ( MI246639611 )**Identifiant unique de l'acte :**095-219502523-20230725-ARR23-428TECH-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :**

PORTANT INTERRUPTION IMMÉDIATE DE TRAVAUX EN RAISON  
D'UN DANGER IMMINENT - CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE  
"LE CLOS DES ÉRABLES" 264-268 RUE DU GÉNÉRAL  
LECLERC - 1-5 RUE DES FRERES BRAËT 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

**Date de décision :** 25/07/2023**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.4. Autres actes réglementaires**Identifiant unique de l'acte antérieur**  
:**Acte :** [ARR 23-428 TECH.PDF](#)**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 26/07/23 à 11:42

Par [SADEQ Fatiha](#)**Transmis**

Date 26/07/23 à 11:42

Par [SADEQ Fatiha](#)**Accusé de réception**

Date 26/07/23 à 11:52

